



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1946

Approbation d'un tarif complémentaire pour la saison 2015-2016 et de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais pour l'opération « Fauteuil & tribune »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1946 - APPROBATION D'UN TARIF COMPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2015-2016 ET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'OLYMPIQUE LYONNAIS POUR L'OPERATION « FAUTEUIL & TRIBUNE » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 11 ans, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais sont associés autour de l'opération « Fauteuil & tribune » qui permet de rapprocher deux univers du spectacle et deux équipes de grande renommée dans les domaines sportifs et musical.

Fauteuil & tribune permet d'associer une place de concert à l'Auditorium et un match au Grand Stade du Parc Olympique Lyonnais pour un tarif de 30 euros, avec une répartition du tarif de façon égale entre l'Olympique Lyonnais et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Sur les précédentes saisons, le nombre de places vendues avoisine les 500. Ce dispositif a déjà fait l'objet de délibérations du Conseil municipal les précédentes années (délibérations n° 2008/998 du 22 décembre 2008, n° 2013/5421 du 13 mai 2013 et n° 2014/627 du 24 novembre 2014). Il est proposé de reconduire le dispositif avec une augmentation du tarif global proposé de 10 €.

Pour la saison 2015-2016, le pass fauteuil & tribune proposé permettra d'accéder aux concerts et match suivants au tarif de 30 € par personne (contre 20 € dans le dispositif précédent) :

Un concert à l'Auditorium de Lyon à choisir entre :

- 25 mars 2016 à 20h00 : Salif Keïta / Jazz ;
- 19 mai 2016 à 20h00 : Symphonie n° 1 de Mahler / Orchestre national de Lyon ;
- 11 juin 2016 à 18h00 : Verdi, extraits de la Force du destin / Orchestre national de Lyon.

Un match de l'Olympique Lyonnais au Grand Stade du Parc Olympique Lyonnais à choisir entre :

- 19 mars 2016 : OL/Nantes ;
- 16 avril 2016 : OL/Nice ;
- 30 avril 2016 : OL/ Le Gazélec.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à allouer à l'opération un contingent de 1 500 places à 15 € réparties sur ces 3 concerts.

L'Olympique Lyonnais s'engage à allouer à l'opération un contingent de 1 500 places à 15 € réparties sur ces 3 rencontres.

En cas de forte demande et avec l'accord des deux parties, les contingents pourront être ajustés pendant la durée de l'opération.

Les recettes de billetteries seront encaissées en totalité par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la moitié des recettes sera reversée à l'Olympique Lyonnais en fonction du nombre de pass vendus.

La convention, jointe au rapport, précise les conditions de ce partenariat.

Vu les délibérations n° 2008/998 du 22 décembre 2008, n° 2013/5421 du 13 mai 2013 et n° 2014/627 du 24 novembre 2014 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La mise en place du tarif « fauteuil et tribune » au tarif de 30 € avec reversement de 15 € au profit de l'Olympique Lyonnais est approuvée.

2- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN